

Objet : Logiciel d'orientation « Job Explor ».

Réseaux : LS/OS

Niveaux et services : Centres PMS.

- Aux *Pouvoirs organisateurs des Centres PMS subventionnés par la Communauté française ;*
- Aux *Directeurs(trices) des Centres PMS subventionnés par la Communauté française ;*

Pour information :

- Aux *Vérificateurs des Centres PMS ;*
- Aux *Inspecteurs des Centres PMS.*

Autorités : Le Ministre  
Signataire(s) : Pierre HAZETTE  
Gestionnaires :  
Personne(s)-ressource(s) :

Référence facultative :

Renvoi(s) :  
Nombre de pages : - texte : 2 - annexe :  
Téléphone pour duplicata :  
Mots-clés : Job Explor

Madame, Monsieur,

C'est en 1985 que le logiciel d'aide à l'orientation « **CHOIX** », d'origine canadienne, fut découvert. *Ce logiciel a été adapté à l'enseignement belge et aux professions telles qu'elles se pratiquent dans notre pays.*

Plus récemment, la Communauté française a négocié l'utilisation de certains éléments du logiciel pour construire un nouveau logiciel d'aide à l'orientation, intitulé « **JOB EXPLOR** ». Ce dernier est destiné aux élèves de l'enseignement secondaire supérieur et est consultable dans tous les Centres PMS organisés par la Communauté française. La **Cellule BDJ** - située au C.A.F. à HUY ( TIHANGE )- est chargée du développement et de la gestion des bases de données.

La Communauté française a investi des moyens importants pour rendre cet outil d'orientation performant et disponible pour ses Centres PMS.

Aujourd'hui, me référant à cette expérience très positive, je souhaite que les Centres PMS subventionnés officiels et libres puissent bénéficier gratuitement du logiciel de base.

Des présentes démarches effectuées auprès des promoteurs, il ressort que ces derniers marquent leur accord pour maintenir la licence pour les sites actuels (Centres PMS organisés par la Communauté française) et l'étendre aux Centres PMS libres et officiels subventionnés.

Le coût de cette extension, comprenant une licence à perpétuité pour tout site venant s'ajouter dans le futur, nécessite la mise en place d'une procédure de passation de marché.

Par ailleurs, la mise à jour des données impliquerait le paiement d'un abonnement par les Centres subventionnés.

En ce qui concerne la formation des agents à l'utilisation de ce logiciel, les Centres subventionnés devraient organiser une formation « réseau » dans le cadre du décret, du 11 juillet 2002, relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécial, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psycho-médico-sociaux et la création d'un institut de la formation en cours de carrière.

*J'ajouterai que l'utilisation du logiciel Job Explor repose sur le principe d'une élaboration d'un projet de vie personnel et professionnel et qu'elle implique les différentes disciplines des Centres PMS, en fonction de la compétence des agents dans le respect des missions et du projet du Centre.*

En considération des conditions évoquées ci-dessus et avant d'initier la procédure précitée, je vous invite à faire connaître, **pour le 24 mai 2004 au plus tard**, votre souhait d'accès au logiciel et ce, auprès de **Monsieur Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique - Boulevard du Régent, 37-40 ( 4<sup>e</sup> étage ) à 1000 BRUXELLES.**

*Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.*

Pierre HAZETTE.